Légende

Référentiel :

- Périmètre de la compétence assainissement du SILA
- Limites d'EPCI
- Limites communales
- Plan d'eau
- Cours d'eau

Règles de débit de rejet max autorisé :

- "Zéro rejet"
- 5 l/s/ha
- 7 l/s/ha
- 13 l/s/ha

Inondations constatées justifiant d'une restriction du débit de fuite en amont : (pour plus de détails se référer au tableau annexé)

- Désordre linéraire
- Désordre surfacique
- Désordre ponctuel

CA "Grand Annecy"

1_DM_GA_9

Débits de rejet maximum autorisés

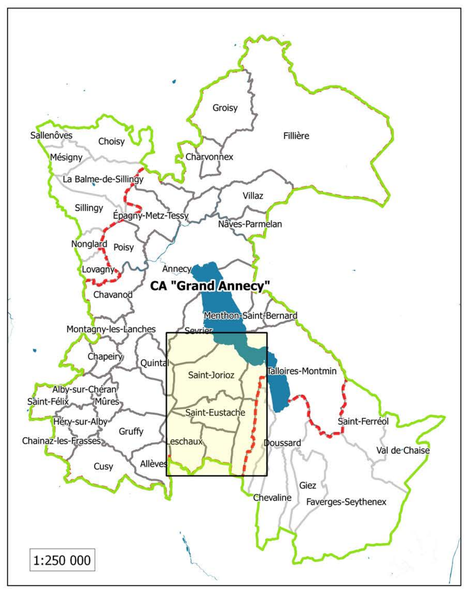

Version :	3
Date :	30/08/19
Réalisation :	AS
Validation :	PC

sepia
19 rue du lac Saint-André
Savoie Technolac
73370 Le Bourget du Lac

Approuvé par délibération du Comité Syndical du 30/09/2019

Le Président du SILA,

Pierre BRUYERE

1:10 000

0 0.5 1 1.5 km